



# Retraités Cheminots



<http://www.fo-cheminots.com/retraites.html>

## Lettre aux Retraités

### Edito : Masqués, mais pas bâillonnés !

Evolution des prix depuis janvier 2013

2013 : + 0,9 %

2014 : + 0,1%

2015 : + 0,2%

2016 : + 0,6%

2017 : + 1,4%

2018 : + 1,6%

2019 : + 1,5%

(chiffres INSEE)

Janvier 2020 : - 0,4%

Février 2020 : +0%

Mars 2020 : +0,1%

Avril 2020 : +0 %

Mai 2020 : +0,1%

Juin 2020 : +0,1%

Juillet 2020: +0,4%

Aout 2020 : - 0,1%

Septembre 2020:- 0,5 %

Evolution des pensions :

1,3 % au 1er avril 2013 (moins 0,3% de CASA)

0,1% au 1er octobre 2015

0,8% au 1<sup>er</sup> octobre 2017

0,3% au 1er janvier 2019

1% au 1er janvier 2020 pour les pensions inférieures à 2000€ brut

0,3 % au 1er janvier 2020 pour les pensions supérieures à 2000€ brut

**Vous voulez un peu de motivation pour hurler votre colère ? Dernière info publiée dans la presse à l'heure ou nous écrivons :** Après la suppression de l'ISF, les revenus des 0,1 % les plus riches ont explosé en France **Un rapport sur les effets des réformes Macron sur le capital explique que les dividendes des actionnaires ont augmenté de 60% en 2018 et cela continue en 2019 !**

Et on note au même moment que les retraités complémentaires du régime général ne seraient pas augmentées au 1er octobre au prétexte que l'inflation n'atteindrait officiellement que +0,1%... (au passage notons que cette proposition au bureau de l'Agircc Arco vient de... la CFDT)

Depuis le début de la crise sanitaire, les retraités sont sous les feux des critiques : ils doivent faire attention à leur santé du fait qu'il n'y a pas assez de lits dans les hôpitaux, leurs revenus ne seraient pas attaqués par les mesures comme le chômage partiel... et la consommation est en baisse dans le pays car les retraités épargnent trop !!! Bref, les retraités sont responsables de tout et le gouvernement prépare l'addition, comme au restaurant ! (à propos de restaurant, cette réflexion : les mesures prises contre la Covid 19 touchent les petites entreprises au bénéfice des grands groupes, par exemple les bars ferment dans les agglomérations les plus touchées, mais on peut toujours aller boire un coca chez McDo... Et depuis le début de la crise, des petits commerces font faillites et les actionnaires d'Auchan encaissent)

A Force Ouvrière notre syndicalisme défend l'ensemble des salariés, actifs, chômeurs et retraités et pas les professions indépendantes. Il n'empêche qu'ils sont employeurs de nombreux travailleurs et doivent être aux cotés des salariés contre la politique du gouvernement

Revenir, Résister, encore et toujours ! Et ce ne sont pas les restrictions du gouvernement aux droits de manifester qui nous empêcheront d'affirmer haut et fort que l'épidémie de Covid a bon dos. Les Retraités seront dans la rue dans les prochains mois pour exiger une hausse des pensions !



## Apologie de la lutte des classes.

Nous vivons ces temps-ci, dans une ambiance sanitaire et sociale anxiogène.

Cette situation inquiétante - dûment entretenue par le gouvernement - est due à la « gestion » de la pandémie en cours (1) et la conséquence des politiques gouvernementales successives d'abandon- et de privatisations - des services publics - particulièrement de l'hôpital public - depuis plusieurs décennies.

C'est ce que le Comité confédéral national de Force Ouvrière des 23 et 24 septembre a rappelé : « **Le CCN considère que l'accentuation de la crise économique et sociale est due avant tout aux politiques successives que la Cgt-FO condamne de longue date. Pour le CCN, les politiques de détricotage méthodique de notre système de soins et de santé, entraînant entre autres des suppressions de services, de personnels soignants dans les hôpitaux et les EHPAD, les manquements en matière d'EPI via les pénuries de masques et de tests, sont donc bien responsables de la crise sanitaire, économique et sociale** ».

A cela s'ajoute les conséquences, parfois dramatiques, du réchauffement climatique pour lequel le CCN affirme avec raison : « **Une véritable politique de protection de l'environnement ne peut se réaliser en pénalisant les travailleurs, que ce soit sur leur pouvoir d'achat ou leur emploi** ».

### Les salariés visés.

Dégradation de la prise en charge des maladies, massives suppressions d'emplois (plus de 800 000 déjà), attaques contre les droits sociaux ... ce sont bien les salariés les premiers visés, « **ceux qui vivent de leur travail sans exploiter autrui ... ainsi que ceux qui ont cessé l'exercice de leur fonction ou de leur profession (chômeurs, préretraités, retraités)** (2) »

C'est pourquoi le CCN, solennellement, « **met en garde le gouvernement et le patronat** » :

« **Ni les salariés, ni leurs organisations syndicales ne peuvent accepter davantage que les emplois, les salaires et les garanties collectives soient systématiquement sacrifiés au motif de la crise sanitaire pendant que des milliards d'€ sont déversés à guichets ouverts dans la trésorerie des grandes entreprises sans aucune contrepartie ou obligation...** »



Dans notre pays, nous subissons les conséquences de plus en plus dramatiques de l'exploitation capitaliste, laquelle menace très sérieusement la vie(3) de millions de salariés

C'est en se soumettant servilement aux « directives » des institutions financières - en particulier de privatisations généralisées des services publics, donc de leur disparition - que les gouvernements successifs(4) nous ont amené au confinement général et l'arrêt quasi-total de l'activité économique, dont les conséquences sont encore devant nous.

### « C'est l'overdose médiatique (5) »

Le gouvernement diffuse - ou plutôt déverse - en continue, une avalanche de chiffres, de rapports, d'expertises, de « mises en garde » etc. ... jusqu'à saturation.

Il se doit de justifier la prolongation jusqu'au 1er avril du régime d'exception qui permet au gouvernement et aux préfets de prendre des mesures restrictives des libertés individuelles et collectives : « **l'état d'urgence** » tend à devenir permanent.

1 La quatrième importante en termes de décès depuis le début du XXème siècle : la grippe espagnole des années 1918/1920 ; la grippe asiatique de 1957 ; la grippe - oublié - de Hong Kong de l'hiver 1969/1970 (1 millions de morts dont 31226 en France)

2 Article premier des statuts confédéraux de FO

3 Exemple de la « logique du profit » : les laboratoires Novartis, Roche et Genentech ont imposé pendant des années la vente d'un médicament, le Lucentis (1167 €) pour traiter la dégénérescence maculaire (DMLA) ... 33 fois plus cher que l'Avastin (35 €) un anticancéreux ayant des effets tout aussi efficaces ! Le surcote pour la Sécu a été de plus de 2 milliards d'€ depuis 2008. L'Autorité de la concurrence vient de leur infliger une amende de 444 millions d'€ pour simples « pratiques abusives » (!) : nul doute qu'ils n'auront aucun mal à la payer (Roche par ex a réalisé 59 milliards de CA en 2019), si tant est que leurs armées d'avocats ne réussissent à la minimiser voire à la faire annuler. <https://www.leparisien.fr/economie/affaire-du-lucentis-une-amende-de-445-millions-d-euros-infligee-a-roche-et-novartis-09-09-2020-8381508.php>

4 Nommés par des présidents de la républicaine mal élus : au 1er tour des élections présidentielles de 2017 par exemple M. Macron n'obtint le vote que de 18,19 % des inscrits.

5 Coup de gueule d'une retraitée dans le courrier des lecteurs d'Ouest France le 26 sept. Expriment « **son rab le bol de l'espèce de culpabilisation qui pèse sur les anciens** »

Nous nous gardons bien entendu de prendre position dans le débat scientifique et médical : ce n'est pas de nos compétences de syndicalistes. Pour autant nous défendons la liberté de penser et de controver- ses : un des fondamentaux de la démocratie.

Quand, par exemple, la rédaction du *Journal du Dimanche* décide brutalement, sans explication, d'annu- ler la publication, pourtant prévue le 27 septembre, d'une tribune de 300 scientifiques, médecins et uni- versitaires - critiquant les dernières restrictions décidées par le gouvernement et leurs effets secondaires dramatiques en appelant à « *arrêter l'escalade ... pour redéfinir démocratiquement une stratégie sanitaire en pleine dérive autoritariste* (6) » - on ne peut qu'être alerté.

### **« Les dispositions sanitaires ... utilisées pour remettre en cause les libertés syndicales (7) »**

Le préambule des statuts confédéraux FO souligne que :

« ... le syndicalisme ne peut être indifférent à la forme de l'Etat, parce qu'il ne pourrait exister en de- hors d'un régime démocratique ... »

Soyons clairs, la démocratie est menacée dans notre pays. Pas ouvertement, mais les faits sont les faits : un délit d'opinion s'installe peu à peu et la liberté de se réunir et de manifester nous est contestée.

Le constat du Comité confédéral national FO est corroboré par un rapport accablant d'Amnesty Interna- tional lequel démontre selon sa Présidente en France, Cécile Coudriou : « ... *un détournement de lois qui deviennent des instruments de dissuasion y compris contre des manifestants pacifiques, comme l'inter- diction de manifester pour raisons sanitaires, quand ce devrait être au cas par cas, le délit d'outrage très utilisé au détriment parfois de la liberté d'expression, ou l'interdiction générale de dissimulation du visage, même lorsque la personne ne commet aucune violence ... Des manifestants ont fait l'objet d'une enquête pour avoir déployé une banderole « Oui au muguet, non au LBD ». Certains ont été convo- qués pour avoir relayé un appel à manifester. D'autres ont été placés en garde à vue parce qu'ils avaient dans leur sac des lunettes de piscine...* »



Le nouveau « Schéma national du maintien de l'ordre » présenté le 17 septembre, a indigné des dizaines de sociétés de journalistes : ceux-ci doivent désormais répondre aux sommations de dispersion ce qui leur interdit de suivre les interventions policières et de témoigner de l'usa- ge des armes et des violences.

L'usage du LBD pourtant largement dénoncé, est maintenu sans même être encadré. L'interdiction pour les policiers de cagoules lors des in- terventions dans les manifestations, comme le port du numéro RIO d'i- dentification, ne sont pas rendu obligatoires etc.

### **« Ceux qui vivent sont ceux qui luttent »**

Dans cette situation menaçante le CCN conclut justement que « *l'heure est à la préparation urgente du rapport de force interprofessionnel* ». Cette préparation passe par l'indispensable information - libre et indépendante - auprès des syndiqués et des salariés en général qui se tournent aujourd'hui vers les syndi- cats.

Pour cela les réunions des instances syndicales sont essentielles. C'est ce que la Section nationale des re- traités vient de faire en réunissant son Bureau national le 1er octobre à la Fédération. Pas d'hésitations : déjà des réunions de sections sont programmées sur les régions de Nantes, Rennes, Rouen, Marseille, Lil- le-Hellemmes ... d'autres doivent suivre.

Les salariés démontrent chaque jour qu'ils ne sont pas abattus et qu'ils sont disponibles pour se mobiliser afin de défendre leurs intérêts. Tout récemment ceux de l'entreprise *Fibre Excellence* à Tarascon après 10 jours de grève ont réussi à maintenir tous leurs droits que la Direction avait décidé de supprimer au nom d'un « plan de survie » de l'entreprise.

En cela ils confirment Victor Hugo : « *Ceux qui vivent sont ceux qui luttent* ».

Gérard Le Mauff - oct. 2020

6 A lire sur le site de Médiapart du 27 septembre 2020.

7 Extrait de la résolution du CCN des 23 et 24 septembre 2020.

### **Facilités de circulation : La technique a bon dos !**

La suppression du portail KIS serait « un plus » selon la Direction, pour les cheminots d'accéder aux mêmes possibilités que les clients . Mais le 2 septembre la Direction explique que c'est un choix purement technique » : « *l'entretien de deux canaux de distribution séparés étant trop lourd* ».

Nous voilà donc obligés de créer un *compte client personnel*, intégrant de multiples renseignements de « profil ».

Un nouvel outil permettant de contrôler et comptabiliser en permanence l'utilisation des FC de chaque agent et ayants droit. Pour lutter contre la fraude nous dit-on ... mais aussi permettre la fiscalisation de cet « avantage en nature » montré du doigt par la Cour des comptes .

Car cette création devrait s'accompagner l'an prochain de la « dématérialisation » de nos FC : fin des fichiers papier en trois étapes (mai, juillet et déc. 2021) et des cartes de circulation au 1<sup>er</sup> semestre 2022.

Quid des raisons de l'impossibilité actuelle d'obtenir aux guichets, des billets avec dispense de réservation. ? Réponse de la Direction : c'est pour notre santé. Car la délivrance de résas avec DPR aux guichets ne permettrait pas de nous « tracer » en cas de contact avec le virus. .

Nous ne pouvons qu'observer que les sommations imposées par le gouvernement du fait de la covid19, servent une authentique offensive anti ouvrière contre les droits sociaux et démocratiques.

---

Pour la Fédération FO, il s'agit : « *d'un dossier brûlant, les FC font partie du contrat social* ». C'est pourquoi nous devons alerter dès maintenant les cheminots sur les attaques en cours contre leurs droits. C'est pourquoi aussi, nous sommes prêts à appeler à l'action commune au moment voulu, avec ceux qui affichent vouloir les préserver.

### **CAISSE DE PREVOYANCE ; le début de la fin ?**

La CPR va devenir, sur décision gouvernementale, une simple caisse de branche. Les prestations spécifiques aujourd'hui servies par la CP, devraient être financées dans l'avenir par des cotisations supplémentaires des cheminots à statut, actifs comme retraités, si l'on en croit les préconisations de l'audit de l'automne dernier.

L'avenir des personnels de la CPR est aussi problématique ; il y aura 19 000 assurés en plus (contractuels de la SNCF et cheminots du privé) et leurs ayants droits, sans effectifs supplémentaires ... la qualité du service ne va-t-elle pas s'en ressentir ?

De nombreuses interrogations interpellent les cheminots : nul doute que la mobilisation de tous sera nécessaire pour préserver nos acquis.

**Dernière info** : dans l'article 11 du projet de loi de financement de la sécu 2021, nous apprenons que : « *La Caisse nationale d'assistance maladie reprend au plus tard le 31/07/2021 les excédents constatés au 31/12/2020 constituant les réserves - 176,6 M€ au 31/12/2019 - du régime de prévoyance de la CPRP SNCF* » ... « *Ces réserves étaient jusque là conservées pour assurer le financement d'une partie des besoins en trésorerie du risque vieillesse ... (désormais) reprise par l'ACOSS* » (agence qui gère les ressources de la Sécu)

**Un pas important serait ainsi franchi vers la fin du régime spécial de retraite et du régime de prévoyance et leur étatisation via « l'universalité » !**

#### **Agenda**

14 Octobre : Bureau national de l'UCR

15 et 16 octobre : Comité exécutif de l'UCR

3 Novembre : Réunion de la section régionale de Rouen

6 Novembre : Réunion de la section régionale de Nantes (à Angers)

17 Novembre : Réunion de la section régionale de Rennes

19 Novembre : Réunion de la section FO-First de Strasbourg (à confirmer)

24 Novembre : Conseil National de la Fédération

3 Décembre : Bureau Fédéral

11 Février 2021 : Réunion de la section de Lille-Hellemmes



## Section nationale des retraités

Bureau national du 1<sup>er</sup> octobre 2020

### Résolution

Le Bureau national fait sienne l'analyse de la situation sociale, les revendications et les tâches syndicales de l'heure, du Comité confédéral national des 23 et 24 septembre dans sa résolution générale.

Avec le CCN il revendique le retrait définitif de la réforme des retraites dite « universelle » par points.

Le BN souligne particulièrement l'importance de notre système de protection sociale et la priorité d'obtenir un coup d'arrêt à son affaiblissement - par les politiques successives de restrictions budgétaires - et à son étatisation.

C'est pourquoi il s'insurge contre la création de la « branche autonomie », étatisée, totalement détachée de la Sécurité sociale qui serait financée pour une bonne part par les retraités eux-mêmes selon les propositions du rapport Vachey : une nouvelle augmentation du taux de CSG, une réduction de moitié de l'abattement de 10 % du calcul de l'impôt sur le revenu, une hausse de la CASA etc.



La perte d'autonomie relève pourtant à l'évidence de la maladie et donc des risques couverts par l'assurance maladie dans le cadre d'un des fondements essentiels de la Sécurité sociale : la solidarité intergénérationnelle.

Estimant qu'une action de mobilisation résolue - actifs et retraités - est nécessaire pour obtenir la prise en charge à 100 % par la Sécurité sociale des dépenses liées à l'aide à l'autonomie, le BN se félicite de la position commune du 28 septembre du « groupe des 9 » sur cette question et invite ses sections à organiser sans plus attendre des réunions d'informations larges sur cette question.

Adoptée à l'unanimité.

## Financement du soutien à l'autonomie des personnes âgées et handicapés (« 5<sup>ème</sup> branche »)

**Un rapport -d'un certain Mr Vachey - propose de faire supporter ce financement avant tout par les retraités !**

### Jugez par vous-mêmes ses propositions :

→Augmentation du taux normal de CSG des retraités de 8,3 %, à 9,2 % (taux des salariés en activité)

→Réduction de moitié de l'abattement de 10 % du calcul de l'impôt sur le revenu des retraités

→Augmentation de la part non-déductible la CSG sur l'impôt sur le revenu des retraités assujettis aux taux CSG de 6,6 % (la part déductible passerait de 4,2 % à 3,8 %) et 8,2 % (de 5,9 % à 3,8 %)

→Abaissement à 5000 € (au lieu de 10 000 €) du plafond de la réduction d'impôt au titre des frais de dépendance et d'hébergement en EHPAD

*Ces trois dernières mesures augmenteraient sensiblement l'impôt sur le revenu des retraités et certains, à petites pensions, deviendraient imposables !*

→ Nouvelle « *journée de solidarité* »: un jour de congé en moins pour les actifs et pour les retraités le doublement de la contribution additionnelle de solidarité (CASA) (de 0,3 % de retenu sur la pension à 0,6 %)

→Baisse de l'allocation personnalisée d'autonomie, par la prise en compte du patrimoine des retraités.

→Suppression - pour les personnes de plus de 70 ans - de l'exonération de cotisations patronales pour le recours aux services d'aides à domicile

→Baisse de moitié du plafond de crédit d'impôt au titre de l'emploi d'une personne à domicile

→Instauration de « prêt dépendance » remboursé sur le patrimoine des retraités





Paris, le 30 septembre 2020

## Les engagements doivent être tenus !

### ► Les revalorisations promises sont dues !

Le gouvernement a revalorisé les pensions au 1<sup>er</sup> janvier 2020 en inventant la revalorisation différenciée : + 1% pour les pensions brutes **inférieurs ou égales à 2 000 €**, et seulement + 0,3% pour celles **au-dessus**.

Afin d'éviter l'effet de seuil, le gouvernement a décidé : + 0,8% entre 2 000 € et moins de 2 008 €, + 0,6 % entre 2 008 € et moins de 2 012 €, + 0,4 % entre 2 012 € et moins de 2 014 €,

**Cette revalorisation devait être effective le 1<sup>er</sup> mai. Elle a maintenant été annoncée pour le 1<sup>er</sup> octobre. Qu'en sera-t-il ?**

Cette mesure doit être appliquée, elle ne coûte pas cher, car peu de personnes sont concernées et les augmentations sont faibles. Tenir les engagements représente un symbole et non un coût important. Mais ces petites sommes s'avèrent indispensables pour les retraité-es concernés.

► **Nous avons malheureusement l'habitude des promesses non tenues**, le candidat Macron s'est fait élire en s'engageant, en 2017, « *avec moi, le pouvoir d'achat des retraités sera préservé* ». C'est le premier Président qui a baissé les pensions avec deux mesures complémentaires, le gel des pensions et l'augmentation de 20% de l'impôt CSG.

Cette politique a des conséquences importantes pour les retraité-es, mesurées par la DREES pour 2018 : diminution de la pension nette moyenne de 2,6% en euros constants. Cette accélération de la baisse s'inscrit dans une tendance longue, en 10 ans, la pension nette a diminué de 0,47% chaque année. Cette réduction de pouvoir d'achat ne peut que s'accroître, la pension brute moyenne des nouveaux retraité-es a reculé de 3,9% en euros constants en un an !

► **La diminution du pouvoir d'achat s'accroît. Les maigres promesses de revalorisation doivent être tenues !**

Il est bien certain que ceci ne répondrait en rien à nos revendications d'une indexation de toutes les pensions sur l'évolution des salaires, le rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 2014 et qu'aucune pension complète ne soit inférieure au SMIC.

***DERNIERE MINUTE : le lissage des taux d'augmentation des pensions entre 2000 et 2014 € a eu lieu le 9 oct***

## Un peu d'histoire :

### L'origine de la Section FO des cheminots Retraités

Lors de la création de la Fédération syndicaliste Force ouvrière des cheminots en mars 1948, l'ancienne Fédération syndicaliste des cheminots souhaitait la mise en place d'une structure retraités. Ce n'était pas le souhait de Force ouvrière qui invitait ses adhérents retraités à rejoindre la Fédération générale des retraités des chemins de fer (FGRCF) tant qu'elle restait autonome.

En 1950 la CGT cheminots constitua sa section nationale des retraités. La CFTC et la FAC (Fédération autonome des cadres) eurent également leurs sections de retraités.

En 1956 des accords intervinrent entre FO et la FGRCF pour que des militants de chacune des deux organisations participent aux organismes statutaires des deux fédérations. Émile Geoffroy de Dole fut désigné pour représenter le secrétariat fédéral à la FGRCF. Charles Bouillot, ancien secrétaire général du secteur de la CGT de Dijon puis de Force ouvrière, représenta à partir de novembre 1957, la Fédération des Retraités au sein des structures de Force ouvrière.

Les relations entre les deux organisations étaient bonnes ce qui n'empêcha pas le secrétariat d'évoquer à plusieurs reprises la constitution d'une structure spécifique.

A la fin de l'année 1960 la FGRCF adhéra à la Confédération nationale des retraités civils et militaires ce qui provoqua la rupture entre les deux organisations.

Des débats eurent lieu au sein des différentes structures de la Fédération Fo des cheminots pendant toute l'année 1961 et les syndicats furent questionnés pour donner leur avis.

Au Conseil national de décembre 1961, Louis Buonaccorsi qui venait d'être élu secrétaire fédéral présenta un rapport préconisant la création d'une section nationale des retraités au sein de la Fédération. Il fut approuvé à l'unanimité.

**La conférence constitutive de la section nationale des retraités se tint le 5 octobre 1963** au siège de la Confédération CGT-FO, avenue du Maine. Il fut prévu de décliner la section nationale en sections locales, de secteur et régionales.

Émile Geoffroy fut élu secrétaire général. La section comprenait six autres membres.

Le conseil national des 24 et 25 novembre 1964 se prononça contre la double affiliation FGRCF/FO qui prévalait jusque-là.

La 2eme conférence nationale des retraités se tint le 16 octobre 1965. Émile Geoffroy fut réélu et le bureau fut complété par un responsable pour les Services centraux.

La 3eme conférence se tint pendant le 8eme congrès de la Fédération Fo des cheminots le 7 juin 1967.

Lors de la 4eme conférence nationale le 15 novembre 1969 Émile Geoffroy malade fut remplacé par Jean Fonfrède des services centraux mais en reconnaissance de sa valeur il fut élevé à la fonction de président de la section nationale des retraités FO, poste créé spécialement.

La parution du premier journal de la section fut annoncée en janvier 1970 avec pour titre « Le Mémento du Retraité ». Après des formules différentes et parfois même des absences de publications, il est devenu aujourd'hui la « Lettre aux Retraités » que vous connaissez.

Dès le début la section fit valoir ses revendications relayées par les instances de la Fédération FO des cheminots. Il en est toujours ainsi aujourd'hui mais le combat est difficile avec les remises en cause incessantes de ce qui avait été obtenu par nos anciens.

Il serait fastidieux d'énumérer ici toutes ces revendications mais pour avoir tous les détails on peut consulter utilement les tomes 2 et 3 de Force Ouvrière chez les cheminots par Louis Botella et Gonzalo San Geroteo qui ont fourni l'essentiel de notre article.

#### **Listes des secrétaires généraux :**

Émile Geoffroy 5/10/1963

Jean Fonfrède 15/11/1969

Émile Geoffroy président 15/11/1969

Charles Liébart président 26/05/1973

Louis Cartereau 6/03/1976 décède le 8/03

Émile Geoffroy président 6/03/1976

Charles Liébart président d'honneur 6/03/1976

René Aubin secrétaire général adjoint assure l'intérim à partir du 8/03/1976

Georges Crédot 13/03/1987

Yves Ferré 1991 à 1995

Jean Claude Tartié 1995 à 2000

Louis Buonaccorsi 2000 à 2006

Louis Buonaccorsi président jusqu'à son décès le 5 juin 2015

Claude Denis 8/03/2006

Gérard Le Mauff juin 2017